

N°92

Bulletin Académique
Juin 2015

P
P R E S S E
Distribué par
LA POSTE
Contact internet :
<http://www.snepfsu-nice.net>

Syndicat National de l'Éducation Physique

264 bd de La Madeleine 06000 Nice tel : 04 93 86 19 52

Déposé le : 19 juin 2015

**Ensemble demandons une autre réforme du collège !
signez la pétition nationale (sur le site du SNEP Nice)**

En cette fin d'année, l'actualité continue d'être chargée et nous avons eu beaucoup d'informations à traiter. C'est pourquoi nous essayons de vous informer le plus souvent possible au travers du bulletin académique mais aussi de la lettre d'infos. D'ailleurs ce bulletin envoyé aux seuls syndiqués sera exceptionnellement envoyé via la lettre d'infos quelques jours plus tard pour sensibiliser le plus grand nombre de collègues à tous les dossiers que nous aurons à reprendre dès la rentrée, avec notamment la poursuite de la lutte contre la mise en place de la « réforme du collège »

Nous avons déjà largement développé les grandes lignes de cette réforme qui va renforcer l'autonomie des établissements (via le conseil pédagogique nommé par le chef d'établissement, et le CA dans lequel nous ne sommes pas majoritaires) et la « concurrence » entre les disciplines, mais la ministre tente de passer en force au mépris de l'expression de ses personnels, Nous avons plus d'un an pour faire fléchir notre ministre. Notre action doit s'inscrire dans la durée pour peser dans le rapport de force.

Indemnités pour Missions Particulières - IMP et Coordinations :

Après une sortie tardive des circulaires, les coordinations EPS et District UNSS sont enfin reconnues dans un texte à valeur statutaire comme étant des missions particulières rémunérées.

Voici ce que le SNEP-FSU a obtenu :

Il est écrit dans la circulaire au chapitre II/2 : une IMP pour « au moins 3 enseignants d'EPS assurant au moins 50 heures de service hebdomadaire » et 2 IMP « taux annuel de 2 500 euros si l'établissement compte plus de 4 enseignants d'EPS (en équivalent temps plein) ».

Attention l'A.S doit être comptée dans le service hebdomadaire (cf. décret du 20/08/2014), ainsi, dans un établissement où il y'aurait que deux ETP de 20H + un BMP de 10 H, le coordonnateur doit recevoir 1 IMP.

Nous vous rappelons aussi que, statutairement, la coordination peut être prise en décharge. Cette décharge doit être actée par la Rectrice et demandée par le C.A. de l'établissement. Sur ce point, la Rectrice semble être réticente mais nous devons user de cette possibilité pour la pousser à aller dans le bon sens.

Pour le reste des IMP dans l'établissement, le texte présente certains articles un peu flous laissant beaucoup de liberté au chef d'établissement. Malgré la demande faite par la FSU en CTA de cadrer académiquement ce texte, la Rectrice continue de nous refuser cette mise au point.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à la mise en œuvre de ces IMP dans l'établissement.

Mouvement intra 2015

Comme chaque année, nous avons fait des propositions en direction de l'administration et des IPR afin d'éviter les effets néfastes, sur le mouvement, de la réservation d'un trop grand nombre de postes vacants comme supports stagiaires. Cette année les contraintes qui devaient être prises en compte par nos interlocuteurs étaient, il est vrai, plus fortes que les années précédentes (nombre de stagiaires potentiels, contraintes de distance par rapport aux lieux de formation, suppression de 11 postes dans l'académie...). Cependant, il semblerait que le SNEP-FSU ait réussi à sensibiliser le Rectorat sur la complexité du mouvement de cette année car sur l'ensemble des postes bloqués, nous avons obtenu la libération de 4 d'entre eux dont deux dans le Var et deux dans les AM.

Vos commissaires paritaires ont beaucoup travaillé pour construire, comme chaque année, des chaînes destinées à améliorer et augmenter les mutations proposées (voir dans ce bulletin la déclaration liminaire à la FPMA qui a eu lieu le 16 Juin).

Tous les demandeurs de mutations ont été prévenus personnellement du résultat de leur demande.

Sur le site SNEP Nice, avec son numéro d'adhérent, on peut accéder aux résultats des mutations.

Bon courage à tous pour la fin de l'année.

FP et CB


à retenir :

**Profitez de
vos vacances
pour être en forme
et reprendre
la lutte !**

SOMMAIRE

p. 1	• Edito
p. 2	• Du côté du CHS-CT • Le SNEP-FSU 06 intervient
p. 3	• Mouvement intra 2015
p. 4	• Programme • Jeunesse et Sport

Bulletin trimestriel du SNEP FSU
ISSN 1277 5959
CPAP 0917 S 05075
Imprimé par nos soins
Directeur de la publication:
Louis Rodolphe
264 Bd de la Madeleine 06000 Nice
Fabrication et Rédaction :
PierreMarc Pillot - Cathy Boissin
Prix au numéro: 0.20 €

Du côté des CHS-CT

Notre pratique professionnelle nous rend particulièrement sensibles aux Conditions d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail.

C'est certainement ce qui explique notre représentativité importante au sein des CHS-CT départementaux et académiques.

Investir ces instances nous permet d'avancer sur différents domaines notamment pour l'EPS :

- amélioration des conditions de travail par l'amélioration des installations sportives (mise en relation installations et santé)
- obtenir un G.T au niveau ministériel sur les conditions de travail et les problèmes de santé des professeurs d'EPS (en EPS on recense trois fois plus d'accidents de service que dans les autres disciplines).
- reconnaissance du métier de professeur EPS comme profession à risques : droit à visite médicale annuelle (suivi médical particulier).

De façon plus générale, en tant que membres FSU, il s'agit de :

- éclaircir les textes concernant les conditions d'exercice des fonctions de membres CHS-CT (les décharges, les missions...)
- faire reculer l'impact du new management
- travailler sur la prévention primaire des risques psycho-sociaux (prévenir les problèmes et non intervenir après leur apparition)
- peser sur l'amélioration de la médecine de prévention
- être force de présence dans l'élaboration des « Plans de Prévention Académiques » auprès des rectorats
- améliorer l'efficacité des visites à travers l'écoute des personnels

et un suivi de l'application des préconisations par les collectivités territoriales.

Par ailleurs, un groupe de travail sur les RPS (risques psychosociaux) a été mis en place au niveau académique. Une cartographie à partir des DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) de chaque établissement est en train d'être établie visant à proposer un diagnostic et d'actions de prévention pertinentes.

Les CHS-CT interviennent aussi de façon plus locale et plus immédiate à travers les visites d'établissement.

Ces visites sont menées par une délégation du CHS-CT. Le choix de l'établissement est fixé en début ou en cours d'année. La prise en compte de signalement par les collègues (problèmes de bâtiments, matériel, relations conflictuelles) est bien évidemment déterminante dans le choix.

Ces visites ont souvent mis en évidence des soucis liés aux installations sportives, génératrices de stress.

Les préconisations auxquelles elles donnent lieu sont envoyées aux responsables (collectivités, chefs d'établissement...) et font l'objet d'un suivi de résolution des problèmes....

Les membres du CHS-CT s'appuient sur les informations que font remonter les collègues, par le biais du DUER ou des registres santé-sécurité ou encore oralement, pour intervenir et faire émerger des problématiques d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et proposer des actions appropriées.

N'hésitez donc pas à nous en faire part.

Martine.bereng@ac-nice.fr Pascale.previt@ac-nice.fr

Le SNEP intervient

Le lundi 18 Mai, le SNEP-FSU 06 (Cathy Boissin, Carline Héraud, Florent Pons) a été reçu par le Secrétaire Général du Rectorat, Monsieur Vernisse, et les IPR-IA EPS, Mesdames Menard et Raybaud, Monsieur Dutard. Cette audience faisait suite à une demande urgente de notre part en raison de l'actualité sur 3 points :

1. Situation et la validation des stagiaires et avenir de l'ESPE :

• les difficultés de remboursements de transport : Mr vernisse a clairement répondu que le rectorat avait incité les stagiaires à utiliser le système du forfait.

• les problèmes concernant la formation en Anglais pour les stagiaires titulaires d'un M2 : que se passera-t-il en commission de validation ? L'ESPE oblige ces stagiaires à repasser un examen d'anglais de niveau B2 alors que ces derniers l'ont déjà validé en obtenant un master 2. Il n'est donc pas envisageable règlementairement que ces fonctionnaires stagiaires revalident un examen déjà obtenu, même si il a été difficile pour l'ESPE de mettre en place des parcours adaptés. Des pressions diverses et variées (devoir passer le CLES en guise de rattrapage, non-titularisation, retrait sur salaire...) ne sont pas acceptables. Un courrier a été envoyé à la rectrice et la copie au Snep national pour intervention auprès de la direction des ressources humaines du ministère. Les IPR nous informent que contact va être pris avec M.Cesaro qui est le référent du Rectorat auprès de l'ESPE. De plus des échanges ont eu lieu entre les IPR et les partenaires de l'ESPE pour dégager des perspectives d'évolution pour l'année scolaire 2015/2016.

• les dysfonctionnements de l'ESPE tant dans la communication avec les stagiaires qu'avec les personnels sont des problèmes récurrents cette année et avaient déjà été signalés au rectorat lors de l'audience FSU qui avait eu lieu en novembre 2014.

• la décision prise conjointement par l'ESPE et le rectorat que les futurs professeurs EPS stagiaires soient mis en formation à l'ESPE les mardi et jeudi et par conséquent que les mercredis soient totalement sauvegardés pour l'AS, est une avancée importante.

2. Implantation des postes réservés pour les stagiaires et incidence sur le mouvement :

Nous avons demandé quelle était la logique qui primait quant au lieu d'implantation de stage, une logique seulement kilométrique nous semblant bien insuffisante. En effet, il nous a été confirmé que la distance (établissement et ESPE Nice ou Toulon) et la présence

d'installations sportives avaient constituées les critères essentiels. La conception rectorale du « bon accueil » des stagiaires a donc bien évolué cette année : adieu la stabilité des équipes pédagogiques, la présence de tuteur dans l'établissement, les conditions d'enseignement, l'état de l'association sportive !!!

Nous avons réaffirmé la priorité, pour le SNEP, que soient considérés prioritairement les blocs de moyens provisoires et avons fortement contesté la réservation de poste complet pour y affecter 2 stagiaires (fragilisation des équipes EPS, complexité de faire les répartition de service sachant qu'il faut éviter les classes d'examen pour les stagiaires, difficulté pour trouver 2 tuteurs dans un même établissement, constitution des emplois du temps, perte d'une activité d'AS car les stagiaires n'interviennent que sur le 1^{er} semestre).

Nous avons aussi évoqué notre inquiétude quant aux conséquences de la « confiscation » de ces postes pour le mouvement. Par conséquent, nous avons demandé qu'en l'absence d'admissibles de l'Acad de Nice au CAPEPS interne, quelques supports soient « récupérés » et nous avons insisté pour que des postes dans les zones « tendues » et des postes en lycées soient réinjectés. Certaines de nos propositions semblent avoir été entendues.

3. Formation continue :

Des problèmes de gestion ont été rencontrés en 2014. Le Plan Académique de Formation a été produit en sachant que le budget risquait d'être en diminution, et effectivement en novembre le principe de réalité a occasionné une mise en difficulté des disciplines et l'obligation de réduire l'offre !!

Pour l'année à venir les moyens sont toujours en diminution et l'on va avoir une baisse de 40% de l'offre dans le PAF.

Le financement des créations de postes enseignants (60000) et la création des ESPE sans attribution de moyens suffisants par l'Etat ont entraîné une diminution conséquente des moyens de fonctionnement dans les rectorats. A Nice, le choix a été de faire une coupe sombre dans la formation continue.

Le CTA concernant le PAF sera l'occasion de défendre nos droits et nos propositions ; La pétition doit être largement signée c'est impératif pour obtenir un rapport de force favorable à nos élus SNEP-FSU.

CB + CH

DÉCLARATION LIMINAIRE - FPMA DU 16 JUIN 2015

Nous commençons cette FPMA en saluant positivement la remise en temps et en heure des documents de travail. Nous souhaitons aussi signaler que nous avons apprécié l'écoute attentive de l'administration à propos de nos préoccupations sur le mouvement et les conséquences du blocage d'un trop grand nombre de postes vacants sur les mutations de nos collègues. Si l'offre finale de postes ne peut nous satisfaire, nous devons tout de même admettre un contexte de gestion qui reste difficile pour cette année.

C'est finalement 4 postes initialement bloqués (2 dans les AM et 2 dans le Var), qui ont été rendus au mouvement sur proposition du SNEP-FSU. Ces quatre postes ont permis de satisfaire ou d'améliorer, dans leurs vœux de mutation, 14 collègues supplémentaires sur les 84 qui muteront. Toutefois, le ratio entre le nombre d'entrants (54) et le nombre de postes offerts (44) n'est pas en faveur des entrants.

A ce jour, huit postes vacants restent cependant bloqués. Face à ce constat et à la difficulté de placer un afflux probable de stagiaires (5 stagiaires 20 heures avec 2 reçus au CAPEPS réservé, 1 sur liste d'aptitude et 2 renouvellements probables auxquels s'ajoutent 31 stagiaires 9 heures possibles), nous ne pouvons nous empêcher de penser aux 11 fermetures de postes en EPS pour l'ensemble de l'académie. Ces fermetures sont en grande partie dues à une enveloppe de moyens trop restreinte qui a poussé les DSDEN à faire évoluer les modes de calcul des DGH dans le sens d'une baisse des moyens. En effet, comment expliquer les 6 suppressions nettes de postes (seulement 5 ouvertures) alors que l'académie comptera 182 élèves de plus l'année prochaine. Les équilibres sont, pour le moins, étonnants et devraient sans doute être revus dans le dialogue de gestion avec le ministère.

Nous souhaitons revenir sur ce qui nous apparaît comme un problème. En effet, dans certains établissements, les postes bloqués vont donner lieu à l'arrivée de deux stagiaires à mi-temps. Pour le SNEP-FSU qui se fait, là encore, l'écho de nombreux collègues voire même de certains chefs d'établissement, cette situation est difficilement gérable et va engendrer de nombreuses difficultés (organisation pédagogique délicate, l'abandon d'un forfait A.S à l'année dans l'établissement, des tuteurs doublement sollicités, programmations et répartition des classes particulièrement compliquées...) alors que les bons côtés restent malheureusement à définir. Pour le SNEP-FSU, il serait bon d'éviter à tout prix, cette situation assez inédite.

Nous avons pu constater aussi des incohérences dans la gestion de la liste des postes vacants affichée sur SIAM. Non seulement il existe un écart très significatif entre les postes affichés et les postes réellement mis au mouvement mais en plus certains postes affichés ont été finalement retirés du projet qui nous a été proposé. (C'est le cas, par exemple du deuxième poste de Dumont d'Urville).

Encore une fois, ces listes permettent à la fois de constituer une stratégie de demande de mutation mais aussi engendrent l'espérance de certains collègues d'aboutir sur des postes très convoités.

Pour rentrer dans les détails plus techniques, cette année encore, le SNEP-FSU a fait des propositions de chaînes et de ventilations à l'administration. Celles-ci permettent de satisfaire ou d'améliorer la mutation de 23 collègues sur les 84 qui vont muter. Soit 27.5% de mieux. Malgré ces améliorations, nous devons constater que la décision prise par l'administration d'arrêter l'algorithme à la phase 2 (sur demande du SNEP-FSU) a permis d'éviter bon nombre d'écueils que nous avons pu constater l'année dernière et ainsi faciliter le travail des commissaires paritaires.

Au final c'est 84 collègues qui mutent sur 220 demandes soit un ratio de près de 40%. Et c'est bien le Var qui voit sa barre d'entrée dans le département remonter significativement (481.2) alors que celle des Alpes maritimes suit la courbe inverse (145.2).

A ce jour, 22 TZR sont recrutés dans l'académie dont 6 en mesure d'extension dans les AM. Effectivement, cette année la barre d'entrée dans le Var est bien supérieure à celle des AM. 10 TZR sortent de cette fonction pour aller sur poste. 6 dans les AM et 4 dans le Var. Encore une fois, nous réitérons notre demande de révision de barèmes des TZR pour leur permettre une sortie de la fonction au maximum entre 4 et 7 ans ce qui n'est pas assuré pour le moment.

De plus, nous regrettons encore et toujours l'absence d'information concernant le calibrage des zones de remplacement comme cela se faisait par le passé lors du CTPA (désormais CTA).

Pour conclure sur la question du mouvement, nous ne pouvons que constater un mouvement déséquilibré. Il est donc essentiel de maintenir les négociations pour que le Mouvement National à Gestion Déconcentrée 2016 permette de mettre en œuvre un mouvement s'appuyant sur le développement de la politique de recrutement et un barème équilibré qui assure à chacune et chacun le droit à une mobilité choisie.

C'est une exigence forte et légitime !

LE SNEP FSU NICE

Demandez le programme !

Au lendemain de la fermeture des serveurs sur la consultation des programmes, on ne sait pas ce qui sortira du chapeau. On peut se féliciter de cette initiative, même si elle arrive lors du rush de fin d'année. Et pour dire vrai, le questionnaire retenu laisse les quelques personnes de l'académie qui l'ont rempli dans l'expectative.

Cependant la nouveauté n'est peut-être pas là. D'autant que les changements au premier abord ne sont pas transcendants. En effet on retrouve le même chant lexical, les mêmes paradigmes lexicaux... compétences connaissances domaines socle...

Alors qu'est-ce qui change ? Peut être tout...

En effet si le vocable n'a pas changé, le contenu est tout autre. En discutant, de la « petite histoire » avec Pierre Yves Photier, collègue de Vendée retenu pour l'écriture du cycle 4 des programmes, il me confiait, goguenard, qu'il avait tellement gagné dans les arbitrages que décevant il ne pouvait pas faire disparaître le vocable...

Alors quoi ?

Prenons le socle (Loi Fillon 2005), dans la foulée des recommandations européennes libérales, il proposait de définir un minimum de compétences que tous devaient maîtriser, et dont Philippe Meirieu dénoncera en pointant du doigt une école à deux vitesses. Une des illustrations en EPS fut « savoir nager ». Le socle pour certains, la statue pour les autres...

En 2015, le Conseil Supérieur des Programmes propose une vraie rupture...le socle n'est plus un minimum mais une finalité...autrement dit il fixe le cap de la scolarité obligatoire pour tous qu'il définit en culture scolaire pour tous...donc tout l'inverse, d'une base on passe à une finalité.

Evidemment le contenu est lui aussi complètement différent.

La vérité se cache dans les détails... en effet pour comprendre ce changement radical, il faut avoir quelques données « politiques ».

La refonte des programmes s'est faite à l'inverse des travaux didactiques et pédagogiques, le politique prend les manettes, l'école doit apprendre à lire écrire et compter, à l'instar des policiers qui doivent interpellé et non plus jouer au foot avec les jeunes...tout le monde aura reconnu la rhétorique.

Ici le socle 2015 est proposé par qui ? Par le Conseil Supérieur des programmes qui n'est pas le ministère (Dgesc), qui n'est pas le politique. En effet le CSP est une instance indépendante instituée par la

loi Peillon, chargée de la réécriture du socle et des programmes. Donc des spécialistes, universitaires, chercheurs, des IPR, des collègues...

Le résultat est diamétralement opposé même si on retrouve le même vocable !

Mais qu'en est-il des programmes ?

Autrement dit qui y a-t-il dans le volet 3 des nouveaux programmes (volet disciplinaire) ?

Même opération...deux illustrations dans le changement, l'une sur la forme et l'autre sur le fond :

Dans la forme, le nouveau texte voit disparaître les compétences propres.

Continuer par exemple, à faire cohabiter dans une même «compétence» une logique sportive (la gymnastique) et une logique artistique (la danse) est une véritable provocation, pour tous ceux et pour toutes celles, qui travaillent sans relâche pour promouvoir la spécificité des arts en EPS. Dire qu'il s'agit, chez l'élève, de vivre une expérience de même nature en tennis de table et au rugby pouvait prêter à sourire.

Même vocable...

La présentation en 8 thèmes correspondant à un couplage compétence/ressource de l'élève, nous paraît être un progrès. L'écriture des compétences renvoyant à la fois au sens («réaliser une performance mesurée») et au problème à résoudre («créer de la vitesse, l'utiliser...») nous semble intéressant dans la démarche.

Subsiste cependant l'obstacle inhérent au regroupement d'activités (course d'orientation et l'escalade ou le rugby et le volley ball).

Sur le fond, le changement est peut-être dans ce qui n'est pas prescrit.

En effet les nouveaux programmes redonnent volontairement la main sur le choix de la programmation et l'organisation des enseignements.

Nous revendiquons notre statut de concepteur, nous sommes entendu par une instance indépendante comme le CSP qui nous redonne les manettes.

Certainement une responsabilité de taille que chacun aura à cœur de faire vivre.

Je vous renvoie vivement à la lecture des publications SNEP, et notamment le n° 919.

CM



Journée nationale d'action le 26 juin 2015' Sauvons Jeunesse et Sports Dans une République Educative

Face à la dénaturation des missions du service public de la Jeunesse et des Sports et la souffrance des personnels qui le composent, l'intersyndicale JS appelle à une journée nationale d'actions et de grève² le 26 juin prochain.

L'intersyndicale JS revendique la mise en place immédiate des restructurations suivantes.

1/ L'intégration de l'administration JS au sein d'un Pôle Educatif³ permettant :

- le respect des missions éducatrices JS ;
- une gestion respectueuse des statuts et des missions des personnels JS par la DRH, déjà commune à l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur, des départements ministériels éducatifs.

2/ La sortie des DDCS/PP permettant :

- de regrouper les missions et personnels au sein d'une seule autorité administrative déconcentrée, de niveau régional - sans modification imposée de leur lieu d'exercice -, elle-même sous l'autorité directe du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de la mission Educatrice de l'Etat ;
- d'organiser la couverture géographique territoriale grâce à des Unités Territoriales - permettant à la « réforme territoriale » de se mettre en place sans la moindre mutation d'office de personnels JS - présents dans chaque département assurant une couverture régionale, interdépartementale (notamment les régions appelées à disparaître le 1/01/16) et départementale.

3/ Une unité et coordination régionale des missions et structures :

- grâce à la création d'une coordination régionale regroupant le réseau renforcé⁴ des Etablissements JS, les nouvelles DRUSCS et leurs Unités Territoriales ;
- permettant création d'un partenariat éducatif performant⁵ avec :
 - les autres départements du Pôle Educatif (notamment EN et ESR) ;
 - les collectivités territoriales ;
 - les fédérations sportives, d'éducation populaire et de jeunesse.

L'intersyndicale JS appelle tous les personnels JS à participer à la journée nationale d'actions et de grève du 26/06/15, matérialisée par :

- un rassemblement devant le ministère JS (avenue de France) au moment où le ministre présidera le prochain CTM JS ;
- des audiences intersyndicales JS auprès de chaque préfet préfigurateur ou non des 13 futures régions.

¹ Date de la convocation du prochain CTM JS.

² Un préavis de grève sera déposé pour que tous les personnels qui le souhaitent puissent participer à cette journée nationale d'actions en étant libérés de leurs contraintes professionnelles.

³ Engagement du Président de la République non réalisé à ce jour.

⁴ En conservant les sites actuels et réintégrant, à minima, tous les sites fermés par la RSP.

⁵ Qui est aujourd'hui une obligation face aux difficultés que rencontre « l'Ecole » au sens large du mot.